



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Relations entre l'Association des maires du Bas-Rhin et le Département - Convention

#### Rapport n° CP/2011/252

#### Service gestionnaire :

Direction des affaires juridiques

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver la nouvelle convention réglant les relations entre l'association des maires du Bas-Rhin et le département et d'autoriser le Président du Conseil Général à signer ce contrat.

Par délibération en date du 16 avril 2007, la commission permanente a autorisé le renouvellement de la passation d'une convention avec l'association départementale des maires. Cette convention dont l'objet est de régler les relations entre le département et l'association des maires (fourniture de moyens matériels, mise à disposition de personnel) a été conclue pour une durée allant jusqu'au 31 mars 2011. Il est proposé de reconduire ces relations contractuelles pour une période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2014.

Le département s'engage à renouveler son soutien à l'association des maires du Bas-Rhin sous plusieurs formes :

a) Mise à disposition de moyens matériels ou réalisation de prestations sans contrepartie financière :

- mise à disposition de deux bureaux (président et secrétaire général) et de mobilier
- mise à disposition d'outils bureautiques, de prestations de téléphonie et d'accès à internet
- mise à disposition de salles et de fournitures annexes
- tâches de reprographie, de transport occasionnel
- mise à disposition de documentation

b) Réalisation de prestations faisant l'objet d'une facturation :

- affranchissement de courrier
- prestations informatiques

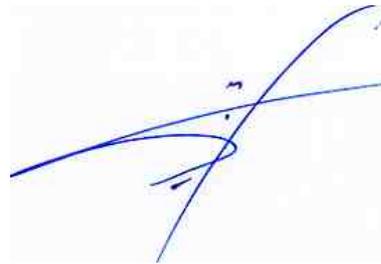
c) Mise à disposition, en tant que de besoin, de personnel.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général, approuve la convention à intervenir pour une durée de trois ans réglant les relations entre l'association des maires du Bas-Rhin et le département du Bas-Rhin. Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention jointe en annexe*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL